Châlons du Maine

43
Jan. 2024

> VIVRE à Châlons

Journal communal - www.chalonsdumaine.fr

Revue annuelle
Tirage : 300
Numéro gratuit
Directeur de publication :
Le maire
ISSN 1632 - 2967
Mairie de Châlons-du-Maine
15 rue principale
53470 Châlons-du-Maine



Sommaire

2 **Edito**

3 **Travaux :**
Panneaux photovoltaïques
Cimetière
Salle des fêtes

4 Aménagements routiers
Ecole

5 Bilan énergétique communal

6 Plan Climat Air Energie Territorial
Gestion des déchets
Acquisition véhicule GPL

7 Eglise, étude diagnostique
Histoire

8 **Vie associative :**
Comité d'animation

10 Châloon

11 ASCM Foot

12 Amicale laïque

13 **Ecole Jules Renard**
AFN

14 Association Don du Sang
Informations diverses

Edito : Une commune tournée vers l'avenir

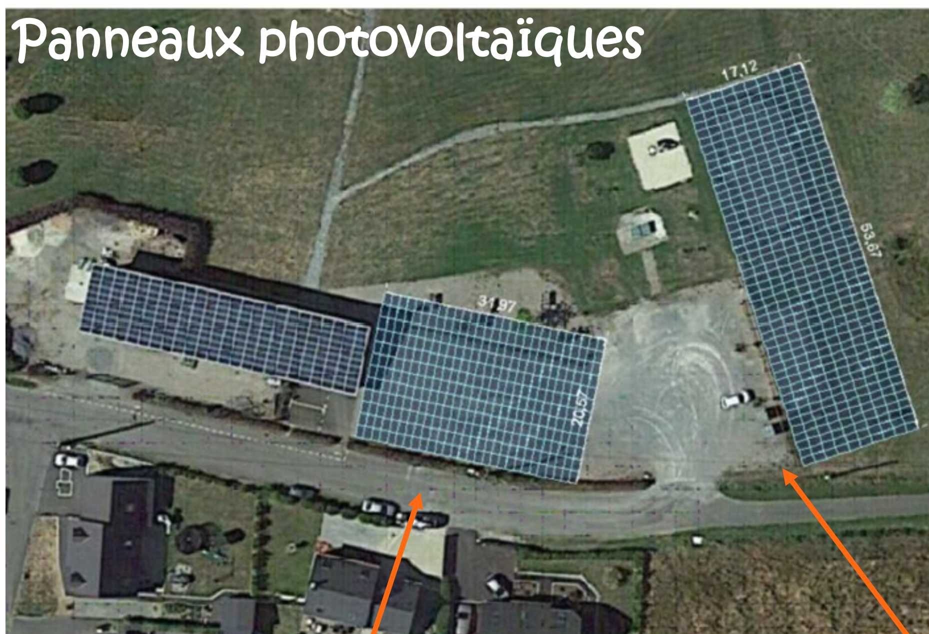
Membre de Laval Agglomération, notre commune bénéficie de l'expertise de deux conseillers en énergie partagée (CEP). Ceux-ci nous ont accompagnés sur divers travaux (école, salle des fêtes, stade…) afin de nous permettre de faire baisser l'impact environnemental de nos bâtiments communaux. Leur aide est précieuse.
Vous trouverez dans ce journal les données chiffrées qui nous ont été transmises par le CEP. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, depuis 2017, nous avons diminué de 69% nos émissions de gaz à effet de serre. Ces données ne prennent pas en compte le changement de véhicule (passage d'un véhicule diesel en Crit'air 5 à un véhicule Essence/GPL en crit'air 1), ni les améliorations sur le rendement de la chaudière granulés de l'école réalisées cette année.
Châlons-du-Maine est une commune qui s'inscrit ainsi pleinement dans le plan de sobriété gouvernemental et le Plan Climat Air Energie Territorial de notre agglomération puisque les différents travaux décidés par le conseil municipal dans les bâtiments communaux depuis maintenant neuf ans ont permis de diviser par trois les émissions de CO2 et de 10% les consommations énergétiques. Les choix faits avec le conseil des CEP ont été les bons. Il faut savoir faire appel aux compétences extérieures dans certaines situations et l'Agglomération est ici d'une aide précieuse.
De la même manière, en tant qu'administrés, nous vous avons parfois sollicités dans la prise de certaines décisions. Ce fut le cas pour le nom de la salle des fêtes. Parmi les nombreuses propositions, vous avez ainsi choisi de baptiser notre salle « *La Châlonnaise* ». Dans le même esprit participatif, des parents élus ont accepté de participer à la rédaction du cahier des charges pour la future délégation de service public (DSP) concernant la restauration scolaire. Il s'agira pour eux d'aider les élus à faire les bons choix pour améliorer la qualité des repas de nos élèves sans trop augmenter le coût.
Malgré un contexte international très anxiogène, notre commune à travers son conseil municipal, ses associations et grâce à l'investissement de tous et notamment de ses agents continue d'être un village où il fait bon vivre. L'année 2024 sera, je nous le souhaite, celle qui nous permettra de poursuivre le travail amorcé. Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une excellente année 2024.

Loïc Broussey
Maire



Travaux

Panneaux photovoltaïques



Le conseil municipal a validé l'implantation d'une centrale de production électrique au niveau du stade. L'objectif est multiple :

-produire localement une partie de l'électricité consommée

-offrir une grande halle couverte pour les diverses manifestations qui ont lieu au stade afin de limiter l'utilisation de barnums

-couvrir le city stade et le terrain de boules pour permettre leur utilisation quel que soit le temps. Les joueurs seront ainsi protégés du soleil l'été et des intempéries tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'ensemble de ce projet





à plus de 400 000**€** a un coût nul pour les habitants puisqu'il est entièrement pris en charge par la Société Energie Mayenne. La commune percevra un loyer annuel de 1400**€** pendant 30 ans.

Cimetière

Le conseil municipal a confié à Kylian Grudé, archiviste indépendant, la saisie de toutes les données des concessions dans le logiciel de la mairie dédié au suivi. Un plan du cimetière enrichi a également été réalisé. Par ailleurs un règlement a été validé par le conseil municipal du 11 décembre 2023.

Un projet de mise en place d'un « jardin du souvenir » est en cours de réflexion et devrait voir le jour en 2024.

Les concessions en état d'abandon seront signalées par un panonceau et feront l'objet d'une reprise après une année si personne ne se manifeste en mairie.

Un plan de gestion des espaces verts devrait être mis en place. Le cimetière en fera partie. Pour l'instant les personnels de l'ADAPEI 53 interviennent plusieurs fois par an afin de réaliser les travaux de désherbage les plus importants. L'agent communal se charge de l'entretien régulier.

Ce sera « La Châlonnaise »

Les châlonnaises et les châlonnais ont été sollicités pour trouver un nom à la salle rénovée l'an dernier.

Plusieurs propositions ont été faites par les habitants : les Bucoliques, Poil de Carotte, l'Antre-nous, la Châlonnaise, la Conviviale, les Lyrides, l'Auberge, le Trait d'Union, Bien-vivre…

Lors du conseil municipal du 25 septembre, le choix s'est finalement porté sur « *la Châlonnaise* ».

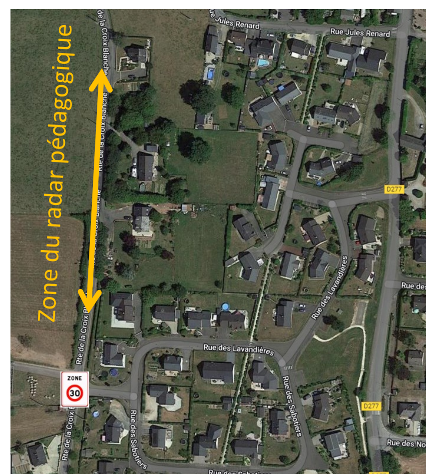
Le nom devrait être installé en début d'année 2024.

Merci à tous ceux qui ont participé à donner un nom à notre salle.

Les travaux effectués en 2022 font que celle-ci est utilisée quasiment à chaque week-end, que ce soit par les associations châlonnaises, pour des fêtes privées de châlonnais ou de personnes de l'extérieur. Elle est très appréciée. Aussi, ne tardez pas à la réserver si vous le souhaitez car il reste peu de week-ends disponibles en 2024.

Chalonsdumaine.fr/reservation-salle/

Aménagements route de la Croix blanche

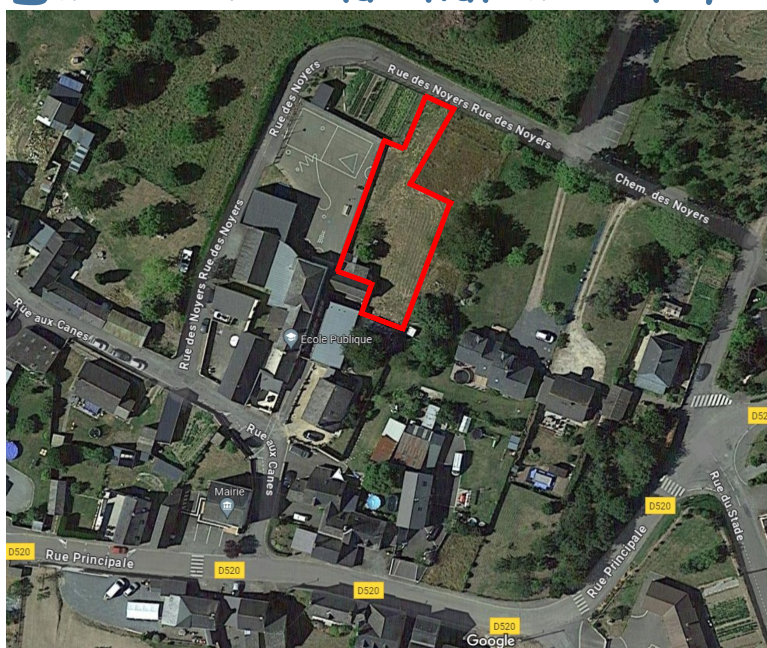


La sécurisation de l'entrée sud de notre commune depuis la RD9 est en place depuis le printemps et a permis de faire ralentir les véhicules venant de Laval avant la priorité à droite de la sortie du lotissement Longray.
La mise en place du radar pédagogique permet aux distraits de se souvenir qu'ils sont en agglomération. Malheureusement nombreux sont encore les automobilistes et motards à réaccélérer une fois les ralentisseurs passés au mépris des habitations qui longent la rue.
Comme le stationnement parfois sauvage, nous rappelons ici qu'il est important d'éviter les vitesses excessives qui sont source d'insécurité pour les habitants notamment les piétons et les cyclistes.

Zone 30 au Moulin à Vent

Certains riverains ayant signalé des vitesses qu'ils estiment excessives au Moulin-à-Vent, la mairie avait fait réaliser une étude de la vitesse par les services du conseil départemental. Il était apparu que la vitesse moyenne des véhicules empruntant cette voie était inférieure à 50km/h et pour beaucoup inférieure à 30km/h.
Néanmoins, pour rappeler qu'il s'agit d'une zone d'habitation, l'ensemble du hameau a été passé en zone 30.
Merci d'éviter d'emprunter cette voie si vous n'êtes pas riverain et de respecter la limitation en vigueur.

Lutte contre la chaleur et le froid à l'école

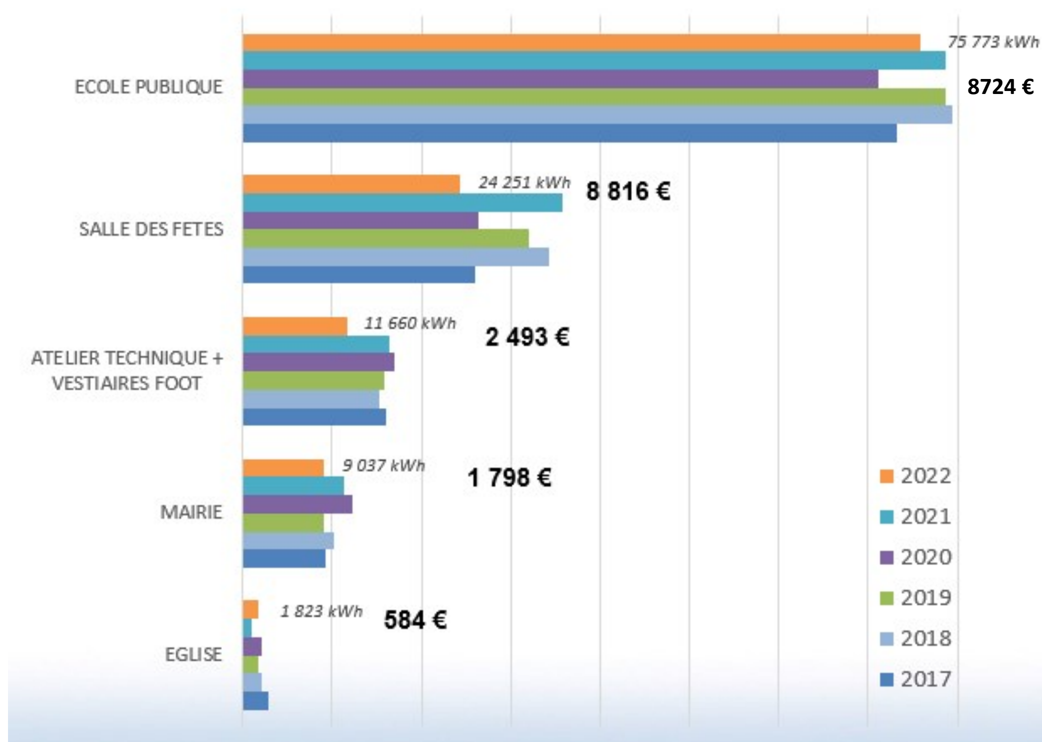


Les professeurs demandaient plusieurs choses : faire diminuer la température dans les classes exposées à l'Est et offrir des espaces d'ombre sur la cour en la « végétalisant ». Les fortes chaleurs que la Mayenne subit depuis plusieurs années dès le printemps et jusqu'à l'automne appellent à une réflexion quant à l'ombre offerte lors des récréations et aux températures dans les classes pour offrir aux jeunes Châlonnaises et Châlonnais les meilleures conditions d'apprentissage.
Après analyse, il a semblé préférable de conserver la cour dans son état actuel, celle-ci étant déjà petite au regard de la taille de l'école. La parcelle voisine de l'école étant en vente, le maire s'est rapproché du vendeur et c'est finalement vers cette solution que le conseil s'est tourné : acquérir la parcelle voisine pour en faire un espace enherbé et arboré qui sera, nous l'espérons ouvert aux écoliers pour le printemps.
Dès l'été 2023 des rideaux électriques ont été installés sur les huisseries de la façade Est et ont permis de faire diminuer grandement la chaleur.



Concernant les températures hivernales dans les classes les plus au nord, au moment du changement de la chaudière, le choix avait été fait de supprimer les radiateurs électriques pour les remplacer par des radiateurs reliés au chauffage central. Les travaux de raccordement de ces deux classes n'ont pas été fait dans les règles puisque les radiateurs installés ne fournissaient pas la chaleur demandée. Dans l'attente de la réalisation de travaux permettant d'augmenter la section des tuyaux et le bon fonctionnement des radiateurs, le choix a été fait de remettre temporairement les anciens radiateurs électriques. Une entreprise spécialisée dans les chaudières bois interviendra pendant les vacances de février.

Consommations et dépenses des bâtiments communaux



Listes de travaux réalisés

Ecole 2019

-Isolation par l'extérieur
-Changement de chaudière
-Changement des huisseries
-Passage de l'ensemble des bâtiments scolaires au chauffage central

Salle des fêtes 2022

-Agrandissement/ changement de système de chauffage

Atelier/Vestiaires foot

-Isolation du ballon d'eau chaude en 2022
-Info : le terrain de foot et les vestiaires sont loués au club de Martigné depuis le 1er septembre 2022

Evolution des émissions de gaz à effet de serre

6 261 kg de CO_2
Emission de 2022



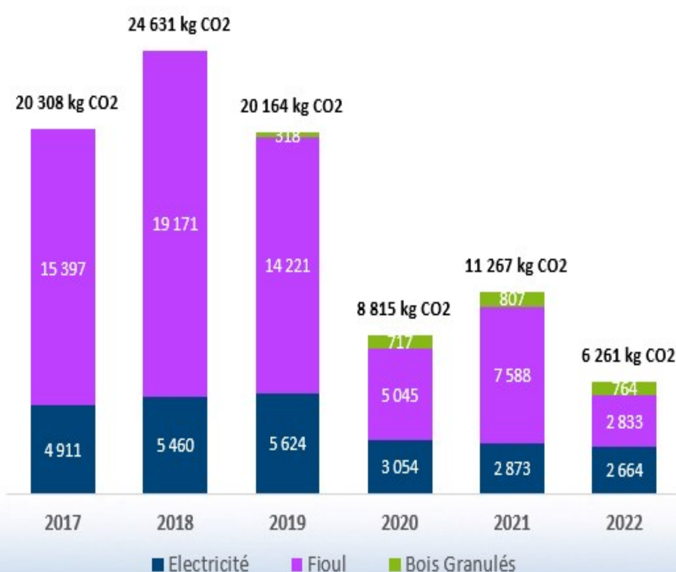
9 kg CO_2 / habitants

*Commune équivalente : moyenne de 19 kg / habitants en 2019

Rigueur climatique *(Nombre DJU)*



Entre 2019 et 2022 -5%



Energie	Emissions de Gaz à effets de serre (gCO2/kWh)
Fioul	273
Gaz propane	233
Electricité	38
Bois granulés	14



= 60 km par jour pendant un an

✓ Emissions de gaz à effet de serre en forte diminution par rapport à 2019 *(-69%)*

- en lien avec la diminution des consommations de fioul *(-80%)*

Source CEP Laval agglo

Plan Climat Air Energie Territorial de Laval Agglo



Objectifs validés par le
Bureau Communautaire du 14/10/ 2022

- -23% de consommation d'énergie finale par rapport à 2016
- -28% d'emissions de Gaz à Effet de Serre
- Multiplication par 2 de la production en Energies renouvelables

Avec les travaux réalisés depuis plusieurs années, notre commune répond déjà partiellement aux objectifs que s'est fixée Laval Agglo dans son Plan Climat Air Energie Territorial. En effet, la commune a déjà diminué de 69% sa production de gaz à effet de serre mais nous ne souhaitons pas nous arrêter là. L'achat en 2023 d'un nouveau véhicule (voir ci-dessous) nous permettra de diminuer encore notre impact environnemental en agissant sur les émissions liées aux déplacements des services techniques. L'installation d'une centrale photovoltaïque au niveau du stade nous permettra de produire sur Châlons-du-Maine 366,2Mwh/an, l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 163 habitants français. Ainsi, concernant la production d'énergies renouvelables, notre commune dépassera largement les objectifs de Laval Agglomération pour 2030.

Gestion des Déchets

À partir du 1er janvier 2024, Laval Agglomération adapte la collecte des ordures ménagères. Celle-ci aura dorénavant lieu tous les 15 jours. Objectifs : limiter la pollution émise par les camions de collecte et accompagner les habitants dans la réduction de leurs déchets.

Toutes les deux semaines, il faudra sortir son bac gris, le jeudi et son bac jaune le mercredi. À compter du 1er janvier, les camions de collecte passeront tous les 15 jours.

Collecter moins souvent c'est répondre aux enjeux environnementaux : moins de CO_2 émis et moins de nuisances sonores. Avec la mise en place des nouvelles tournées, les véhicules de collecte devraient parcourir 40 000 km de moins par an, ce qui représente 75 tonnes de CO_2 en moins.

Pour que ce changement de collecte soit réalisé sans impact sur la propreté des espaces publics, les habitants sont également accompagnés pour mieux trier leurs déchets.

Attention : à Châlons-du-Maine, le ramassage des bacs s'effectuera les semaines paires. Le mercredi le bac jaune et le jeudi le bac gris.



Au 1er janvier 2024, les biodéchets (déchets verts du jardin et déchets verts alimentaires) n'auront plus leur place dans la poubelle grise, conformément à la loi anti-gaspillage de 2020. **Laval Agglomération met gratuitement à disposition des usagers des composteurs individuels ou partagés** .

Vous pouvez dores et déjà le réserver en suivant ce lien :
https://www.agglo-laval.fr/autres/actualites/laval-agglo-vous-offre-un-composteur-8277



La commune passe au vert



Dans la continuité des choix faits sur les bâtiments pour réduire l'empreinte carbone de ceux-ci, la commune a fait le choix de changer son véhicule. Nous sommes ainsi passés d'un vieux Renault master diesel (Crit'air 5) à un Piaggio essence/GPL (Crit'air 1)avec les mêmes capacités de chargement. Les rejets de CO2 dans l'atmosphère émis par le véhicule des services techniques sont grandement diminués ainsi que le bruit. Dans un premier temps, nous avions cherché un véhicule identique en version électrique, mais aucun constructeur ne disposait d'une offre équivalente dans sa gamme.



Etude diagnostique de l'Eglise Saint Pierre

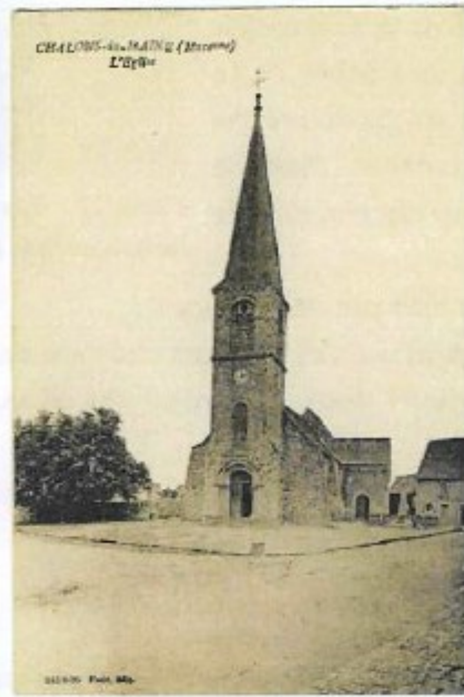
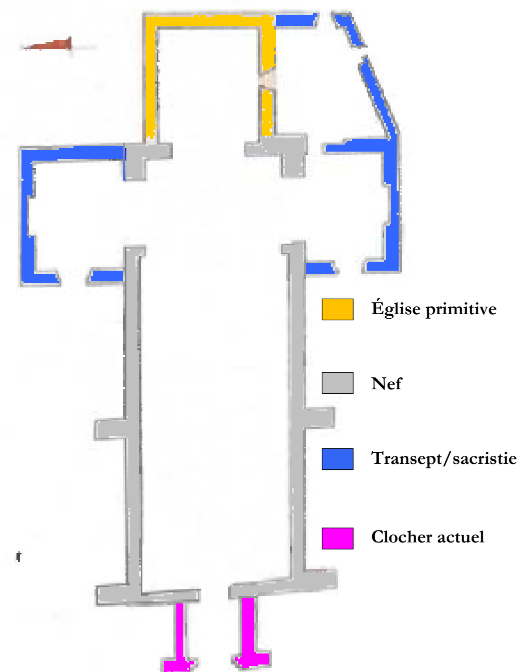


Figure 79 : Vue de l'église, après 1925, © AD 53 - 5 Fi 45 5

Au cours des mandats précédents, les différentes équipes municipales ont pris soin d'entretenir régulièrement l'église Saint Pierre qui trône fièrement au cœur de notre village. Des fissures au niveau du clocher et le mauvais état des menuiseries nous ont alertés quant à l'état de santé réel de notre patrimoine religieux. Aussi le conseil municipal avait-il décidé en 2021 de mandater le cabinet d'architecture du patrimoine Archi trav' pour qu'il réalise une étude diagnostique du bâtiment, établisse des plans et un planning de travaux à effectuer à court, moyen et long termes. Une étude historique a également été réalisée par le cabinet.

Le diagnostic fait apparaître un état plutôt satisfaisant de la structure mais recommande une étude complémentaire quant à la maçonnerie et à l'évolution des fissures. Il a également mis en valeur un problème au niveau de la charpente, problème qui doit être résolu rapidement dans les années à venir. Un programme de travaux en 5 tranches est proposé sur plusieurs années et même décennies.



Lors de sa séance du 11 décembre, le conseil municipal a décidé de faire réaliser en 2024 l'étude complémentaire par instrumentation pour vérifier l'évolutivité des fissures avant d'établir un programme plus précis des éventuelles consolidations à prévoir. Il appartiendra aux équipes municipales de se saisir de ce document pour poursuivre les travaux permettant de transmettre ce bâtiment patrimonial aux générations futures et de protéger le retable classé qu'elle abrite.

Un peu d'histoire

Le site de Châlons-du-Maine est occupé depuis l'époque mérovingienne (VIème siècle). A la même époque un monastère de femmes dédié à Notre-Dame et Saint Pierre est fondé à Châlons, monastère détruit au IXème siècle par les Normands ou les Bretons. En 989, le monastère n'existant plus, les moines d'Evron récupèrent l'église. A cet emplacement, une église paroissiale est édifiée. Elle était à l'origine constitué d'une nef, d'un transept et d'un chevet, seule partie conservée.



Figure 56 : Maître Autel construit par Damien le Moyne sur les plans de Michel II Le Mesle en 1684

Au XIXème siècle, le bâtiment devenant trop petit pour la population de la commune, des travaux sont engagés pour édifier la sacristie ainsi que deux chapelles formant le transept actuel.

Au début de l'année 1845, plusieurs événements provoquent la panique parmi les fidèles. Un dimanche de février, une pierre se détache d'un mur pendant la messe. En avril de cette même année, le jour de la communion des enfants plusieurs personnes sont blessées.

Le conseil municipal de l'époque décide de réaliser des travaux importants : démolition puis reconstruction de la nef. Ceux-ci sont rapidement achevés puisqu'en octobre de la même année l'église est bénite.

En 1872 une nouvelle cloche est installée mais ce n'est qu'en 1895 que le clocher actuel est construit tandis que disparait le vieux clocher en bois de la croisée du transept.

Esthétiquement, à cette époque, seul le clocher est en pierres apparentes avec un enduit de couleur gris. Le transept et la nef, quant à eux possèdent un enduit plein à base de sable de rivière et de chaux à bois.

L'église conserve un grand nombre d'objets classés ou inscrits au titre des monuments historiques à commencer par ses retables des XVIIème et XVIIIème siècles.

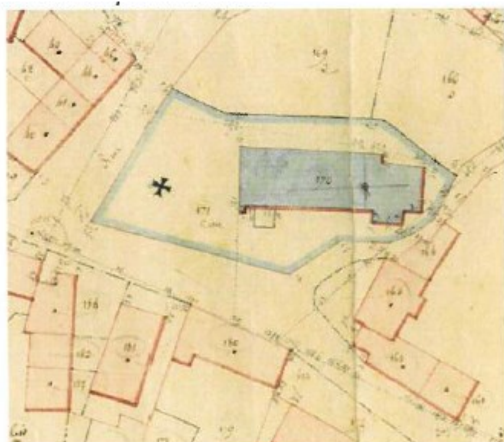


Figure 2 : cadastre de 1829, section B1



Figure 3 : cadastre actuel, section AA 01. Source : cadastre.gouv.fr

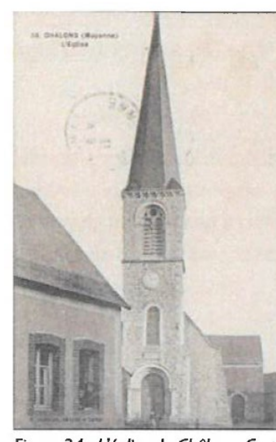


Figure 24 : L'église de Châlons. Carte postale ayant circulé en 1917. Coll. Privée

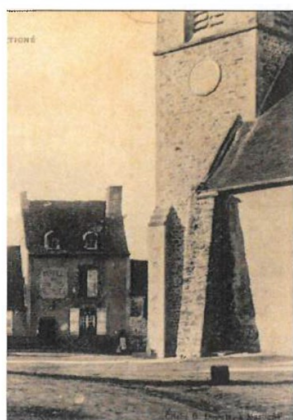


Figure 25 : Châlons du Maine, carte postale ayant circulé en 1913. Coll. privée



Figure 13 : vue générale des retables



Figure 14 : inscription sur le retable du rosaire « Claude de Lahaix escuyer Sr de / Bellegarde et damoiselle Marg/uerite de Houdon son espouze / fondateurs de ce saint Rosaire / en l'an 1644 dont ils sont o/blygés payés vingt-cinq livres / derante ».

Vie associative

Comité d'animation

Afin de vous remémorer les bons moments passés ensemble vous trouverez quelques photos des différentes manifestations de l'année écoulée.
Elle a commencé par l'ASSEMBLEE GENERALE





le vendredi **20 janvier** 2023.
Le **2 avril**, c'était la traditionnelle CHASSE AUX OEUFS pour les enfants de Châlons. La nouvelle édition du RALLYE VELO du **14 mai** 2023 fût un véritable succès. 27 équipes vélo et piéton ont pu découvrir un nouveau parcours et les nouveaux jeux concoctés par le comité d'animation. Près de 150 personnes se sont retrouvés ensuite au repas à la salle des fêtes.



Le vendredi **11 août** les ESTIVALES organisées par Laval Agglo ont posé leurs valises à Châlons. Les habitants de notre village ainsi que d'autres spectateurs venus des communes alentours ont bravé la pluie pour applaudir le spectacle ZAÏ ZAÏ ZAÏ ZAÏ donné par le collectif « Jamais Trop d'Art ».

Le **dimanche 15 octobre**, la FÊTE DE L'AUTOMNE a repris ses quartiers dans le centre bourg sous une journée ensoleillée. Le temps était de la partie et a permis aux nombreux visiteurs (petits et grands) de déambuler dans le marché des artisans, de réaliser les activités que nous avons proposé. De nouveau la poule aux pot fût très appréciée. Toute la journée, l'artiste Pascal PERTRON nous a accompagnés avec son accordéon, ses chansons, ses histoires et ses déguisements. Nous voulions remercier chaleureusement, les riverains qui ont joué le jeu durant ce week-end.



Dimanche 19 novembre, la compagnie Betty BoisBrut a présenté « Karl », une pièce de théâtre très poétique dans le cadre du festival PUPAZZI organisé par le théâtre de Laval. Les 2 représentations de l'après-midi ont fait « salle comble » à la salle des fêtes avec de nombreux petits Châlonais et leurs parents.

Et pour 2024 ?

Nous devrions vous proposer une nouvelle formule de **la chasse aux œufs** qui aura lieu le 24 mars. Une nouvelle édition du **Rallye vélo**, le 14 avril, vous permettra de découvrir un nouveau parcours et des nouveaux jeux. Année Olympique oblige, **les Châlonades** font leur retour sous le thème **des jeux Châlompiques** samedi 7 septembre. Nous avons déjà plein d'idées pour renouveler les jeux et les décors et vous proposer une journée inoubliable réunissant tous les Châlonais.

Le comité d'animation est toujours à la recherche de bénévoles et/ou de membres. Nous avons besoin d'une équipe étoffée pour pouvoir proposer de nombreuses manifestations riches et variées. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à appeler Pierre-Charles Duru au 0683826783

Calendrier des manifestations 2024 du comité d'animation :

Dimanche 24 mars : Chasse aux œufs, vers 11h, au stade de foot
Dimanche 14 avril : Rallye vélo, départ 9h à la salle des fêtes, avec repas le midi
Samedi 7 septembre : Les Châlonades toute la journée au stade avec repas concert le soir

Le Châloon



En 2023, le Châloon a ouvert ses portes cinq fois. En effet, l'association a décidé de réduire la cadence, les membres du bar associatif étant trop peu nombreux. Il n'y a donc pas eu d'ouverture au mois de mai pour permettre au Châloon de se concentrer sur la préparation de la fête de la Musique. La bar associatif va désormais proposer 3-4 manifestations par an, en attendant un retour plus régulier en fonction du nombre de membres . A noter que depuis la décision de diminution du nombre d'ouvertures annuelles, l'association a accueilli trois nouveaux membres.

Résumé des manifestations



Février 2023 : Deuxième édition de la **soirée bières Mayennaises** qui avait plu en 2022. Découverte de quatre brasseries locales, différentes de celles proposées l'année précédente.

Mars : **Soirée concert** du groupe Inside The Inside. Le public était au rendez-vous pour apprécier la musique de ce groupe de rock alternatif mayennais.

Avril : **soirée fléchettes.** Comme beaucoup de soirées du Châloon, c'est un plaisir de constater que les différentes générations de la commune s'y sont retrouvées.

Juin : La **Fête de la Musique** s'est de nouveau déroulée au stade de football, dont le cadre avait été très apprécié l'année dernière. L'organisation de cette fête n'aurait pas pu être possible une nouvelle fois sans l'aide des bénévoles dont ceux du comité d'animation et nous les en remercions. La pluie en début de soirée n'a pas empêché les chalonnais et chalonnaises d'être au rendez-vous pour passer une agréable soirée rythmée par quatre groupes aux styles musicaux variés (Opinion, Garden Folk, Jameuze et les Repriseurs.)

Novembre : Après 4 mois de fermeture, le Châloon a enfin rouvert ses portes pour une **soirée concert** animée par le groupe mayennais The Elmas. Rock des années 90, batterie forte, voix envoûtante et guitare rythmique, ont été appréciés par les habitants, heureux de se retrouver à nouveau au Châloon.

Nous accueillons avec plaisir de nouveaux membres pour continuer de proposer des soirées diverses et variées, apporter des idées nouvelles et retrouver un rythme d'ouverture plus régulier.
Si vous désirez nous rejoindre vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante le-chaloon@gmail.com.



Projets

Continuer de proposer des soirées concerts afin d'animer le village et rester un lieu de partage et de convivialité.
Proposer de nouvelles soirées à thème.
Utilisation de la nouvelle terrasse de la salle des fêtes pour les beaux jours.

Prochaines ouvertures :
15 mars, 14 juin Fête de la Musique, 11 octobre

Composition du Châloon
Président : Kylian Grudé
Trésorière : Christelle Duru
Membres : Pascal Maugeais, Pierre Bruneau, François Palussière, Karl Menesguen, Hugo Gouvenou, Charlène Feurprier, Sébastien Bellamy et Nastasia Pakhomoff (3 nouveaux membres).

ASCM


Plateau U9 à Châlons-du-Maine avec 70 joueurs

La commune a accepté depuis un an de signer une convention avec celle de Martigné sur Mayenne quant à l'utilisation des infrastructures sportives de Châlons-du-Maine par le club voisin. Ainsi, les entrainements et matchs de plusieurs équipées martignéennes ont lieu sur notre stade. Cette opération gagnant-gagnant permet au club de foot de Martigné d'utiliser nos infrastructures 5 jours par semaine, les mercredis et samedis étant réservés pour l'ASCM. Les frais sont partagés entre les deux communes au prorata du temps d'utilisation ce qui permet de réduire le coût pour Châlons-du-Maine.
Cette saison l'effectif total de l'ASCM est de 36 licenciés.
A la fin de la première phase, seule l'équipe u18 peut se maintenir en division 1, les équipes u13 et U15 évolueront au mieux en D2.
En coupe, toutes les équipes de u13 À u18 sont qualifiées pour le deuxième tour.
Bonne chance à eux pour atteindre la finale.


Passage du Père Noël, plateau u9 à Châlons-du-Maine

Ecole de foot
Nos 13 u11 et les joueurs montsurais sont dispatchés tous les samedis en 3 équipes (une en départementale et deux en secteur).
De bons résultats dans l'ensemble.
A noter la belle performance de Gabin MAIGNAN qui a les pieds bien ancrés dans l'équipe 1.
Nos u7 et u9 (8 enfants) poursuivent leur apprentissage du football les mercredis et samedis matin lors de petits plateaux dans les communes alentours et sur le terrain de Châlons.
Un grand merci aux parents pour les trajets, le coaching et les encouragements tout au long de la saison.

Evènements en 2023
Reprise de la **soirée foot animée par « DJ SEB »** environ 70 personnes étaient présentes à la salle de Châlons. Soirée conviviale et pleine de vie.
Le **tournoi de pétanque** était encore très fort en qualité de jeu et cette année des chalonnais Mr et Mme REMAN ont remporté la victoire. Face à eux, les jeunes EVAN et BREWEN, 12 ans tous les 2, se sont plus que défendus (ensemble ils ont déjà participé au championnat de France de pétanque).
Le **Concours de belote** a eu son petit effet cette année, beaucoup de chalonnais présents ainsi que des personnes qui n'étaient pas revenues depuis le début du COVID.
Dans l'équipe gagnante figure un chalonnais, M. Portugais.
Ces évènements sont reconduits en 2024 , rejoignez-nous si vous souhaitez passer un bon moment avec nous.



Dates à retenir
- **20 janvier : Galette et AG**
- **23 mars : soirée du football**
- **24 août : tournoi de pétanque**
- **29 novembre : concours de belote**

Bonne année à tous et venez encourager les enfants quand vous voyez un match sur le terrain de Châlons du Maine le samedi.

Bonne et heureuse année 2024.

Amicale laïque

L'assemblée générale de l'amicale laïque du 23 septembre 2023 a permis de faire un bilan des actions menées pour l'année scolaire 2022-2023 et de discuter des projets pour la nouvelle année scolaire.
A l'issue de l'AG, l'amicale a renouvelé son conseil d'administration et il y a eu un renouvellement des membres du bureau. Lors de cette soirée, 6 parents ont quitté l'amicale (merci à eux pour la longévité de leur investissement dans l'amicale) et 3 nouveaux parents ont accepté de rejoindre l'amicale.
L'équipe se compose désormais de 13 personnes: Présidente : Marie BELOIR, co-Présidente : Charlotte LANDAIS, Trésorier : Adrien SAVARY, Vice-Trésorière : Emma LOHEAC, Secrétaire : Katia HUIGNARD, Vice-Secrétaire : Mélodie HELARD, Membres : Mélisa GESLAND , Vincent VALLEE , Antoine FEURPRIER , Mickaël THUAULT, Anthony SABIN, Julien LEGENDRE, Nicolas BOUCHER

Bilan de l'année 2022-2023 :

-La soirée dansante de janvier a été appréciée avec une nouvelle formule « planche apéro ».



-Une soirée contes a été organisée dans l'enceinte de l'école avec un troc-livres en avril.
-La fête de l'école a dû être écourtée à cause du mauvais temps et du risque d'orage. Nous avons seulement pu servir les 300 repas commandés mais les stands de jeux et activités de l'après-midi ont été annulés. Malgré une grosse déception pour tous, nous remercions tous les parents, l'équipe pédagogique ainsi que la mairie pour le soutien et l'aide pour la mise en place de cette manifestation.
-Le marché de Noël du 8 décembre 2023 a été apprécié avec la vente des productions des enfants et la vente de galettes saucisses, de crêpes et de vin chaud à la salle des fêtes. La convivialité était au rendez-vous !



Diverses ventes ont été organisées (les sapins de Noël, les fromages, un livre de recettes et les saucissons). Nous remercions toutes les familles qui participent à ces ventes pour nous permettre de financer un large panel d'activités.
Au cours de l'année, l'amicale a participé aux financements des entrées (cinéma, théâtre…), des transports (médiathèque…), des sorties scolaires. Elle a pu offrir aux enfants l'intervention du conteur, le spectacle de Noël, un goûter et un cadeau pour chaque classe.
Pour l'année 2023-2024, notre objectif reste le même, maintenir nos actions pour continuer à proposer à l'équipe enseignante et aux familles notre soutien pour que nos enfants puissent profiter d'un maximum de projets. N'hésitez pas à nous rejoindre même en cours d'année !

Prochains rendez-vous

SAMEDI 27 JANVIER 2024 pour une soirée dansante
SAMEDI 9 MARS 2024 pour un après-midi et/ou soirée jeux
Fin Mars / début Avril pour la venue du conteur à l'école
DIMANCHE 16 JUIN 2024 pour la fête de l'école
SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024 pour un évènement convivial de rentrée
MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 pour l'Assemblée générale

Nous vous remercions d'avance pour vos participations aux ventes que nous proposons dans l'année pour subventionner les sorties ainsi que votre présence et bonne humeur lors de nos soirées !

Ecole Jules Renard



L'école compte cette année 100 élèves et 6 enseignants pour 5 classes.
Germain ROY pour les petites et moyennes sections : 23 élèves
Lucie LECOQ et Olivier LAIGLE (mardi) pour les grandes sections et CP : 22 élèves
Aurélien CHOLLET (1er semestre) et Candice Métayer (2e semestre) pour les CE1 et CE2 : 22 élèves
Lydie ROUSSEAU avec un groupe de CM1-CM2 : 16 élèves
Stéphanie DUMOUSSET avec également des CM1-CM2 : 17 élèves

L'école poursuit son travail autour de la lecture : les élèves ont participé à des prix de littérature de jeunesse (prix Roman jeune et prix des incorruptibles). A cette occasion, ils ont rencontré l'auteur Mickaël Brun-Arnaud, l'illustrateur Philippe-Henri Turin et le conteur Thierry Mousset.

Lors de la soirée « livres en fêtes », au mois de mai, les enfants ont pu exposer leurs travaux. Ils ont également échangé des livres au « troc'livres ». Petits et grands ont beaucoup ri en écoutant le conteur venu pour l'occasion.

Les élèves profiteront cette année encore de séances de piscine à l'Aquabulle, de séances de danse avec une professeure du conservatoire de Laval et de lectures partagées avec deux bénévoles de l'association « lire et faire lire ».

A l'approche des jeux olympiques 2024, les plus grands participeront au projet départemental « à vélo vers les jeux » lors duquel une flamme olympique (fictive) sera transmise d'école en école à vélo. Ce sera l'occasion d'une rencontre sportive.

Nul doute, cette deuxième partie de l'année scolaire sera à nouveau une belle aventure riche en apprentissages pour les élèves de l'école Jules Renard !







Les AFN

Les AFN sont organisés en association qui regroupe les deux communes de Châlons-du-Maine et de la Chapelle-Anthenaise. La cérémonie de commémoration a lieu dans chaque commune alternativement d'une année sur l'autre. La cérémonie du 11 novembre 2023 a eu lieu à la Chapelle-Anthenaise. Notre commune accueillera donc la prochaine cérémonie. Venez-y nombreux, elle est ouverte à tous les citoyens et les anciens combattants sont très sensibles à la présence des habitants et des enfants. Cela montre que nous n'oublions pas ceux qui ont donné leur vie ou leur jeunesse pour la France.



Don du sang

L'Association pour le **D**on de **S**ang **B**énévole c'est **20 bénévoles** de **Martigné-sur-Mayenne, La Bazouge des Alleux, Châlons du Maine, Sacé et Commer.**

Nos missions ?

Promouvoir au quotidien le don de sang bénévole.

Recruter de nouveaux donneurs.

Participer à l'organisation et l'accueil des collectes.

Quel âge ? : Il est possible de donner de 18 ans à la veille des 71 ans » La jeune génération répond présente ! Aux collectes de Martigné, un donneur sur trois a moins de 34 ans.

Homme ? Femme ? Un homme peut donner jusque 6 fois par an, une femme 4 fois . Bravo Mesdames ! 53.6% des donneurs étaient des donneuses

Où donner ? On peut donner où on veut, à Martigné, en vacances, sur son lieu de travail, en déplacement.

Sur une période de 3 ans, 467 donneurs différents sont venus donner à une collecte à Martigné.

Pour nous contacter :

Mr. Bernard ROUSSEAU : 06.27.13.79.48

Page Facebook : Adsb53470 Communauté

Domicile	% don	Taux de Générosité
Martigné	49%	12%
Châlons	10%	9.4%
Commer	8.8%	6.3%
La Bazouge	8.8%	9%
Sacé	5.9%	9.9%

Le taux de générosité est de 4 % au niveau national, ceux des donneurs de Martigné 3 fois plus élevé. (c'est le % de personnes donnant leur sang parmi la population en âge de le faire). Les donneurs de nos 5 communes sont GÉNÉREUX ! Merci aux donneurs châlonnais.

Dates à retenir

Vend. 16 Février AG à 20h à Châlons du Maine

Dimanche 2 Juin Marche annuelle et repas champêtre à Châlons du Maine

6 Collectes en 2024
Salle des Loisirs de Martigné

de 15h à 19h
Mardi 20 Février
Jeudi 18 Avril
Mardi 18 Juin
Mardi 20 Août
Jeudi 17 Octobre
Vendredi 20 Décembre

Pour le Don du Sang, Rouges ou Blancs,
Soyez pas nuls : Donnez vos Globules!
Un Moment Sympa : Donnez votre Plasma!
Un Brin de Causette : Donnez vos Plaquettes!

Informations diverses

Arrêt du Cuivre

Avec la généralisation de la fibre optique partout en France, le réseau cuivre historique d'Orange, utilisé pour le téléphone fixe, Internet (ADSL) et la TV, est progressivement délaissé par les abonnés au profit de cette nouvelle technologie.

En accord avec l'Etat, Orange a donc décidé d'arrêter graduellement l'ensemble des services sur le réseau cuivre à partir de 2023 et jusqu'en 2030 et de procéder à son démantèlement.

En conséquence, les habitants qui ne sont pas encore passés à la fibre et utilisent un téléphone fixe vont devoir migrer vers un abonnement similaire sur une ligne fibre, sans obligatoirement avoir accès à internet. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur commercial ou vous connecter à votre espace client pour vous renseigner dès maintenant sur les offres disponibles sur fibre optique.

Vœux de la municipalité

Le début d'année est traditionnellement celui de la cérémonie des vœux de la municipalité. C'est l'occasion pour l'équipe municipale de présenter ses travaux, de répondre aux questions des habitants et de partager la galette. Cette année, nous espérons vous voir nombreux le **19 janvier à 18h30 à « la Châlonnaise ».**

Chantiers argent de poche

Les jeunes châlonnais de 16 ans révolus peuvent s'inscrire en mairie pour les missions argent de poche qui ont lieu pendant les vacances. Cet automne les jeunes ont ramassé les tailles de haies et repeint les bancs de la salle des fêtes avec les agents communaux, Isabelle et Jérôme. Pendant les vacances de Noël les travaux ont consisté à repeindre le couloir du rez-de-chaussée de l'école. Ces chantiers sont rémunérés par Laval Agglo et permettent aux jeunes de participer à l'entretien de leur commune.

L'inscription se fait désormais en ligne :

https://argentdepoche.agglo-laval.fr



Jardin pédagogique

Dans une optique de mise en valeur de la biodiversité et d'échange de savoirs, la mairie peut mettre à disposition un espace en gestion partagée au niveau du stade par exemple pour jardiner au naturel. Si vous avez la passion du jardinage et que vous souhaitez faire profiter de votre expérience. Si ce projet vous inspire, n'hésitez pas à contacter la mairie à cette adresse : mairie@chalonsdumaine.fr.

Inscription sur la liste électorale

2024 est une année d'élections avec les élections européennes le 9 juin. Pour pouvoir voter aux élections présidentielles et législatives, vous devez être inscrit sur les listes électorales.
L'inscription est faisable en ligne ou en mairie.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Panneau Pocket

Panneaupocket est le moyen de communication privilégié pour communiquer rapidement des informations aux Châlonnaises et Châlonnais. Si vous n'avez pas encore cette application, pensez à la télécharger. Elle est gratuite.

L'actualité de votre commune
en temps réel et en 3 clics !

1 Téléchargez l'application "PanneauPocket"
2 Recherchez votre commune
3 Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Gratuit, sans création de compte,
sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette
et ordinateur app.panneaupocket.com

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants:

Lundi 14h à 17h
Mardi 14h à 17h
Mercredi 13h30 à 18h45
Jeudi 9h00 à 12h00
Vendredi 10h00 à 13h00
tel: 02.43.02.55.56.

Recensement

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**
Comment ? → **Deux possibilités s'offrent à vous :**

→ *PAR INTERNET*
1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr.
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : **pièce d'identité** et **livret de famille**
3 - Allez dans la rubrique **«catalogue des services»**, cliquez sur **«les démarches»**, puis, dans la zone **«recherche»** tapez **«recensement citoyen en ligne»**.
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

→ *À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE*
Munissez-vous des documents suivants : **pièce d'identité** et **livret de famille.**

www.defense.gouv.fr/jdc

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SGA
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL
JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

RÉGION NORD-OUEST

→ **CSN Rennes** › Départements 44 / 35 / 53 › **02 23 44 50 01**
→ **CSN Brest** › Départements 22 / 29 / 56 › **02 98 37 75 58**
→ **CSN Caen** › Départements 14 / 50 / 61 › **02 31 38 47 50**
→ **CSN Angers** › Départements 37 / 72 / 49 / 85 › **02 44 01 20 50/60**
→ **CSN Rouen** › Départements 27 / 28 / 76 › **02 32 08 20 85/40**
→ **CSN Orléans** › Départements 18 / 36 / 41 / 45 › **02 38 65 21 32**

PBVCM

L'assemblée générale de l'association Pour Bien Vivre à Châlons du Maine a eu lieu en fin d'année 2023 et elle a permis de faire un bilan des attentes et actions à mener dans le futur.
A l'issue de l'AG, l'association a renouvelé son conseil d'administration et les membres du bureau.
Présidente : Marie BELOIR, Trésorier : Aurélien BERTRON, Secrétaire : Patrick GORET
La PBVCM est ouverte à tous. L'association a été créée lors de la découverte du projet de Méthanisation sur la commune mais elle ne souhaite pas se limiter à cela. Elle a vocation à soulever tous les problèmes éventuels et/ou améliorations possibles pour que les Châlonnais vivent mieux au sein de leur commune. Elle est donc à votre écoute si vous souhaitez aborder des sujets qui vous tiennent à cœur (nouvelle antenne relais, aménagements routiers, …).
Pour les contacter et/ou pour renouveler votre adhésion à l'association (1€) :
collectifpbvcm@gmail.com
Pour le projet de Méthanisation, par ses actions et la mobilisation d'habitants, elle avait obtenu un comité de suivi en partenariat avec la FE 53 (Fédération de l'environnement). Une visite du chantier par l'association aura lieu en début d'année en accord avec le porteur du projet et en respect des préconisations du Coderst qui a validé le projet.

Brûlage des déchets à l'air libre

L' article 84 du règlement sanitaire départemental type (RSD) de 2018 rappelle que « **le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit** » et précise en annexe (article R.541-8 du code de l'environnement) que « **les déchets de jardins et de parcs municipaux constituent des déchets ménagers et assimilés** ». Merci d'utiliser les déchèteries pour évacuer vos déchets.



Horaires de la déchèterie



La déchèterie de Louverné est ouverte aux horaires suivants :

Lundi 9h à 12h
Mardi 14h à 18h
Mercredi 9h00-12h00 et 14h-18h
Jeudi 14h à 18h
Vendredi 14h à 18h
Samedi 9h00-12h00 et 14h-18h

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des besoins, merci de vérifier sur le site de Laval agglomération.

Agglo-laval.fr

Déjections canines

Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul, faites-le pour lui et par civisme vis-à-vis des autres.

C'est le cas notamment dans les chemins piétonniers des lotissements. Ces chemins sont très utilisés par les enfants et les poussettes, alors merci de penser à ramasser.



Nuisances sonores



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Article 9 de l'arrêté préfectoral 2008-D-278

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H 30
les samedis et mercredis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H .

Article R1336-5 du code la santé publique 2017

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

